

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2020/1175 de la Commission du 7 août 2020 concernant l'autorisation du chlorhydrate de L-cystéine monohydraté produit par fermentation avec *Escherichia coli* KCCM 80180 et *Escherichia coli* KCCM 80181 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 259 du 10 août 2020)

Page 8, à l'annexe, dernière colonne du tableau («Fin de la période d'autorisation»):

au lieu de: «30.9.2030»,

lire: «30.8.2030».
